

Débat public sur le projet de Center Parcs à Poligny : La décision du Maître d’Ouvrage

Paris, le 3 février 2016

Suite au débat public qui s’est tenu du 20 avril au 4 septembre 2015 sur le projet de Center Parcs dans le Jura, le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs a décidé, avant de se prononcer sur la poursuite du projet, de procéder à des études complémentaires.

Ces études concerneront la voirie et l’accès au Center Parcs, les eaux naturelles, les réseaux et les retombées du projet sur le tourisme local. Pierre & Vacances-Center Parcs doit par ailleurs obtenir du nouvel exécutif de la Région Bourgogne Franche-Comté confirmation du soutien au projet et des modalités du montage économique, en complément de celui du département du Jura.

Le débat public sur le projet de Center Parcs à Poligny a été exigeant mais utile, en permettant d’identifier les différents enjeux sur lesquels les citoyens attendent des approfondissements. Ceux-ci concernent particulièrement les contraintes liées aux sols karstiques, l’impact des prélèvements en eau en période d’étiage sur les milieux aquatiques, les craintes liées au risque de pollution du fait des vidanges des eaux de piscine et les bénéfices à attendre du projet, notamment sur la question de l’amélioration des équipements collectifs et des réseaux.

Plusieurs études complémentaires

Ces études seront menées, selon leur nature, soit directement par Pierre & Vacances-Center Parcs soit sous la responsabilité du Conseil départemental du Jura ou les concessionnaires compétents. Elles auront trait essentiellement :

- A l’accès au site depuis les voies forestières et la route nationale,
- A l’incidence des prélèvements pour l’alimentation en eau potable du site et à la recherche de solutions alternatives,
- Au dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales, en fonction de la pluviométrie et de la perméabilité des sols,
- A l’identification d’un risque éventuel de pollution du fait des vidanges annuelles des eaux de piscine,
- Aux choix d’aménagement pour l’amenée des réseaux,
- A l’incidence sur les milieux naturels du projet de nouvelle station d’épuration.

Une consultation des exécutifs régional et départemental

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifie certaines compétences des collectivités territoriales, notamment en matière économique. Pierre & Vacances-Center Parcs et les collectivités territoriales concernées par le projet doivent donc prendre en compte cette réforme pour valider les modalités du montage économique élaboré antérieurement à la réforme territoriale.

La confirmation des engagements déjà pris par Pierre & Vacances-Center Parcs

Indépendamment des études complémentaires à réaliser, Pierre & Vacances-Center Parcs confirme l'ensemble des engagements pris durant le débat public et présentés lors de la réunion de clôture du débat public, à commencer par l'absence d'extension future du site, son déplacement de 400 mètres vers le nord et l'accès routier par la RN5 depuis Poligny.

Dans le cas d'une poursuite du projet, Pierre & Vacances-Center Parcs s'engage à mettre en place une concertation ad hoc afin de poursuivre les échanges avec les citoyens engagés en avril 2015.

Concernant l'autre projet de Pierre & Vacances-Center Parcs dans la nouvelle région, situé au Rousset, des études complémentaires se révèlent également nécessaires. A l'issue, et au vu de leurs résultats, Pierre & Vacances-Center Parcs décidera s'il poursuit ce projet et dans quelles conditions.

Pour toute information complémentaire :

Valérie Lauthier

Tél. : 01 58 21 54 61

Email : valerie.lauthier@groupepvcp.com